Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 89 (2001)

Heft: 1451

Artikel: Sans comité de soutien, justice aurait-elle été rendue ?

Autor: R.N.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282254

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Suppotes» de la pilule?

Rina Nissim, naturopathe
GENÈVE

Votre couverture sur la santé me désole. Devenez-vous des «suppotes» de la pilule? Tout d'abord votre article «Pilule: rappels nécessaires» (*ndlr*: numéro 1449, février 2001, p. 4) fait un amalgame regrettable entre méthodes abortives et contraceptives. Pour plus de clarté, il y a trois méthodes abortives: l'aspiration avec curetage, la plus commune; la RU 486 pour les grossesses précoces et l'avortement provoqué pour les grossesses tardives. La contraception, elle, est préventive, et il n'y a pas que la pilule! Il y a d'un côté les méthodes «dures»: la pilule et le stérilet qui ont l'avantage de ne pas avoir de lien avec la sexualité, mais qui présentent des risques pour la santé. De l'autre côté, il y a les méthodes «douces» qui nécessitent un geste à chaque rapport avec pénétration, mais aucun inconvénient pour la santé: le préservatif masculin, le préservatif féminin, le diaphragme et les agents spermicides. La pilule à plus de 30 ans, combinée à la cigarette, implique un risque cardio-vasculaire. J'ai vu deux décès en vingt ans de pratique. De plus, la pilule (et les hormones de substitution) sont toujours classifiées «cancérigènes» par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC à Lyon, organisation liée à l'OMS). Raison pour laquelle une femme sous pilule doit se faire suivre médicalement. (...) Mais voilà que page 19 (*ndlr*: numéro 1449, février 2001) sur les menstruations, vous repartez sur la pilule! Il y a pourtant bien d'autres solutions plus naturelles aux règles douloureuses ou trop abondantes. Tout d'abord, à titre indicatif, une végétarienne saigne deux fois moins qu'une carnivore. Quelques plantes médicinales peuvent être utilisées comme régulatrices hormonales comme le cassis et le framboisier (réf. *Mamamélis: manuel de gynécologie naturopathique à l'usage des femmes*, Rina Nissim, éd. Mamamélis, 1984, 1997 et *La ménopause, réflexions et alternatives aux hormones de remplacement*, Rina Nissim, éd. Mamamélis, 1994, 1996), et on trouve le plus souvent une solution à ces problèmes. Enfin, il faut découvrir son corps et faire la paix avec toutes ses potentialités. Faut-il citer à nouveau Annie Leclerc dans *Parole de femmes* sur le plaisir de sentir couler le sang dans son vagin? Quelle image veut-on donner de la femme et de la relation à son corps?

A propos de «Chronique d'un abus»

A.-M. M.
ROLLE

L'exemple choisi par la rédactrice de l'article «Chronique d'un abus» (*ndlr*: numéro 1449, février 2201, p.5) illustre-t-il bien la prise de conscience des autorités à l'égard des violences faites aux femmes? Le Dr Baggio a certes manqué gravement aux règles de déontologie de sa profession et le jugement qui l'a condamné l'a largement puni. Même s'il a exercé sa profession jusqu'en novembre 2000, il n'a pas été pour autant dangereux pour la société et pour ses patients. Sa condamnation sans appel devait mettre un point final à cette affaire. La prise de position de la Justice était claire et, ce qui l'est moins, c'est l'acharnement du comité de soutien de la victime à l'égard d'un homme déjà à terre. D'autre part, comment la victime peut-elle faire le deuil d'une histoire douloureuse et personnelle quand celle-ci est à ce point utilisée pour servir la cause des femmes? En conclusion, je ne peux souscrire aux propos de cet article car ce type d'action a quelque chose d'injuste et n'aide pas mieux à nous défendre.

Sans comité de soutien, justice aurait-elle été rendue?

Réponse de R.N. pour le comité de soutien
NEUCHÂTEL

Il faut savoir que le Dr Baggio entretenait des rapports sexuels avec au moins trois patientes (et ex-patientes), qu'elles avaient toutes trente ans de moins que lui et étaient toutes ex-victimes d'incestes. Au cours de la procédure, deux nouveaux témoignages sont venus s'ajouter. Le Dr Baggio n'a jamais reconnu son erreur et prétendait que la justice n'avait pas assez tenu compte du fait que la jeune femme était amoureuse de lui! C'est ignorer complètement l'existence du transfert et du contre-transfert, propre au travail psychothérapeutique et être incapable de le gérer. Cela s'appelle un comportement pervers et présentait donc un danger pour les patientes de ce médecin. Il faut également savoir que le comité de soutien s'est crée à la demande de la jeune femme, qu'elle en faisait partie et que sa volonté a toujours été respectée à la lettre. Le Dr Baggio a longtemps compté sur le soutien de ses pairs, comme c'est souvent le cas dans les affaires de violences sexuelles. Sans la mobilisation assidue du comité de soutien, la plaignante aurait craqué et l'affaire n'aurait jamais abouti. Ce succès est donc d'abord le sien, elle avait précisément besoin d'une condamnation claire et de la fin de cette pratique pour pouvoir tourner la page.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTÉ DES LETTRES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT
de langue, littérature et civilisation chinoises
au Département des langues et des littératures méditerranéennes, slaves et orientales

CHARGE: il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures hebdomadaires de cours et de séminaires; recherches dans le domaine de la langue, de la littérature et de l'histoire chinoises. L'enseignement, donné en français, portera sur l'histoire de la littérature et de la pensée chinoises anciennes et modernes. Direction de recherches.

TITRE EXIGÉ: doctorat ou titre jugé équivalent. Publications, expérience de l'enseignement universitaire.

ENTRÉE EN FONCTION: 1er octobre 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 10 mai 2001 au secrétariat du doyen de la Faculté des lettres, 3, rue de Candolle, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.